

DOSSIER INSCRIPTION SCOLAIRE

RENTRÉE SEPTEMBRE 2023



ÉCOLE DE BRAX

2023 – 2024

Les demandes d'inscriptions sont à déposer dans les meilleurs délais
à l'accueil de la mairie et impérativement avant le 21 juin 2023

ou par mail à mairie@brax47.fr

ENFANT :

PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR :

DOSSIER REÇU LE :

- Livret de famille complet
- Attestation de domicile
- Carnet de santé (vaccinations)
- Certificat de radiation si déjà scolarisé
- Jugement complet désignant le ou les parents exerçant l'autorité parentale sur mineur en cas de séparation ou de divorce

Demande obligatoire auprès de la mairie pour la 1^{ère} inscription scolaire

- ✓ Première scolarisation en école maternelle pour les enfants ayant atteint l'âge de 3 ans le jour de la rentrée scolaire.
- ✓ Première scolarisation en école maternelle pour un enfant né entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 décembre 2020.
- ✓ Arrivée sur la commune de Brax.

Étapes d'une inscription scolaire.

✓ **Demande d'inscription administrative en mairie**

Toute demande d'inscription devra être dûment complétée, signée et accompagnée des pièces justificatives demandées.

Les dossiers seront à déposer en mairie ou envoyés par courriel dans les meilleurs délais impérativement avant le **21 juin 2023**.

Plages horaires ouvertures Mairie – 2 rue du Levant 47310 BRAX 05.53.68.70.00 - mairie@brax47.fr		
Lundi	8h30 – 12h00	13h30 – 17h00
Mardi et jeudi	8h30 – 12h00	
Mercredi	8h30 – 12h00	13h30 – 18h00
Vendredi	8h30 – 13h30	

✓ **Réception de l'affectation de votre enfant**

Après validation, vous recevrez l'attestation d'inscription scolaire de votre enfant mentionnant son affectation par mail ou courrier suivant votre choix. Celle-ci sera à remettre à la Directrice de l'école afin de finaliser l'inscription de votre enfant.

✓ **Admission pédagogique à l'école**

Après avoir effectué les démarches nécessaires en Mairie, les parents sont invités à contacter la directrice par email : ec.prim.brax@ac-bordeaux.fr ou par téléphone le vendredi au 05.53.68.60.55.

✓ **Organisation hebdomadaire de l'école sur 4 jours – lundi – mardi – jeudi – vendredi**

Maternelle	Matin : 9h00/11h50	Après-midi : 13h30/16h30
Primaire	Matin : 9h00/12h00	Après-midi : 13h30/16h30

✓ **Cantine scolaire**

Indépendante de la Mairie, la cantine scolaire est gérée par une ASSOCIATION de parents d'élèves bénévoles. A ce jour, l'association compte 2 salariées qui assurent la confection des repas en privilégiant les produits de saison locaux et bio.

L'inscription de vos enfants à la cantine se fait obligatoirement auprès de l'association « Cantine de Brax », contact : cantinebrax47@gmail.com

ENFANT

Nom :

Prénom :

Né(e) le : Lieu de naissance :

RESPONSABLES LÉGAUX DE L'ENFANT

RESPONSABLE 1

Père Mère Tuteur Responsable

Situation familiale : marié(e) vie maritale célibataire séparé(e) veuf(ve)

Autorité parentale : oui non

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel domicile : Tel portable :

Mail :@..... Tel. Professionnel :

RESPONSABLE 2

Père Mère Tuteur Responsable

Situation familiale : marié(e) vie maritale célibataire séparé(e) veuf(ve)

Autorité parentale : oui non

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel domicile : Tel portable :

Mail :@..... Tel. Professionnel :

SCOLARITÉ DEMANDÉE

Classe :

Déplacement domicile-école : seul(e) accompagné(e)

Accueil périscolaire matin : oui non / soir : oui non ne sait pas

Cantine : oui non ne sait pas

Je soussigné(e) Madame, Monsieur

Responsable de l'enfant :

Déclare sur l'honneur avoir l'exercice de l'autorité parentale du mineur désigné ci-dessus et sollicite son inscription à l'école de Brax.

Signature de(s) responsable(s) :

